

## **Mairie de Valsonne**

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2014

Par convocation en date du 24 octobre 2014, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 31 octobre à 20h30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2014 ;
- ✓ Etat d'avancement du projet de Parc éolien par EDF Energie nouvelle ;
- ✓ Préparation de l'inauguration du chemin de Croix de l'Eglise le 8 novembre ;
- ✓ Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien ;
- ✓ Création d'un service commun « ADS » : application du droit des sols et approbation de la convention avec la COR ;
- ✓ Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Tarare;
- ✓ Décisions modificatives budgétaires ;
- ✓ Remboursement des vacances des enseignants ;
- ✓ Approbation de la cession partielle du chemin rural de La piaffe suite à l'enquête publique ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

#### **2. Fiscalité communale et COR**

Mr le Maire précise en ouverture de séance que les Valsonnais viennent de recevoir leur avis d'imposition de taxe foncière. Mr le Maire précise que la fiscalité communale et celle de la COR selon le pacte fiscal font que la neutralité est totalement respectée pour la population. La commune ne perçoit aucune recette supplémentaire.

#### **3. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu.

#### **4. Etat d'avancement du projet de Parc éolien par EDF Energie nouvelle**

Mr le Maire donne la parole à Mr Etienne Bouticourt de EDF Energies Nouvelles et Mme Julie Besson pour présentation de l'avancement du projet et précise que cette présentation intervient après la concertation qui s'est déroulée de juillet à octobre 2014.

Sur la base d'une présentation visuelle, Mr Bouticourt expose les grandes lignes de ce projet :

I. Objectifs nationaux et situation actuelle de l'éolien

✓ Objectifs nationaux

- 23% de la consommation énergétique doit provenir de ressources renouvelables en 2020
- 10 % de l'électricité produite en 2020 doit être issue du vent.  
Contribution majeure de l'éolien: 25 000 MW installés en 2020, soit 9000 éoliennes (19 000 MW terrestres et 6 000 en mer).

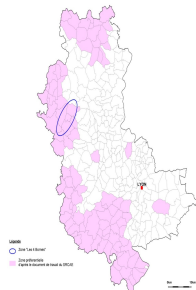
✓ Situation actuelle

- Fin 2013 en France: 8 254 MW d'éolien terrestre installé
- Production éolienne : 2,9 % de la consommation en 2013 (source : RTE et SIER)
- Emplois : environ 11 000 (source : RTE et SIER)
- Emissions de CO2 évitées : 3,13 millions de tonnes en 2011 (source : RTE et SIER)

II. Le projet Valsonnais

✓ Pourquoi Valsonne

- La commune de VALSONNE a été choisie par EDF Energies Nouvelles, filiale à 100% du groupe EDF, pour étudier le déploiement d'un parc éolien.
- La zone est la suivante :



- Cette zone d'étude a été retenue sur notre commune car elle répond à de nombreux critères favorables et à une logique de territoire:
  - Zone incluse dans le Schéma Régional Eolien défini par l'état et la Région
  - Configuration géographique favorable
  - Zone d'implantation située sur un territoire à énergie positive (TEPOS)
  - Volonté locale de la part des communes avoisinantes

Mr Bouticourt présente différentes cartes et les différentes variantes de localisation. Enfin, il indique le choix retenu par EDF Energies Nouvelles

✓ Les dates clés du projet sont développées :

- Mars 2011 : Lancement du projet et début des concertations avec les élus locaux
- 2012 – 2014 : Études préalables pour la définition et la faisabilité du projet

- Fin 2014 : Dépôt des demandes d'autorisation auprès des services de l'Etat

### III. Le suivi du parc :

- ✓ Suivis acoustique
  - Etudes approfondies pendant le développement pour définir l'implantation optimale
  - Etudes de réception acoustique après chaque mise en service
  - Contrôles de l'inspection des ICPE pendant toute la durée de vie du projet
- ✓ EDF Energies Nouvelles certifié ISO 14001 ce qui signifie un suivi :
  - Environnement
  - Acoustique
  - De la réception de la TV

selon le processus suivant : Analyser, Mettre en œuvre, Contrôler, Rectifier le cas échéant

- ✓ Le foncier  
Mr Bouticourt présente les résultats sur l'évolution du foncier dans les zones où des parcs éoliens sont implantés. L'enquête auprès des professionnels de l'immobilier réalisée par l'ADEME : impact neutre 76%, négatif 21%, positif 3%.

### IV. Les retombées économiques du projet Valsonnais

- ✓ BTP : Investissement + 10 M€
- ✓ Hôtellerie, restauration ... :
  - 10 à 15 personnes sur site pendant 6 mois
  - 1 000 nuitées + 2 000 couverts
- ✓ Aménagement du site

Mr Bouticourt indique que EDF Energies Nouvelles aménage le site et présente différents exemples de Parc éolien où des aménagements ont été réalisés. ex : étang, jeux, VTT etc...

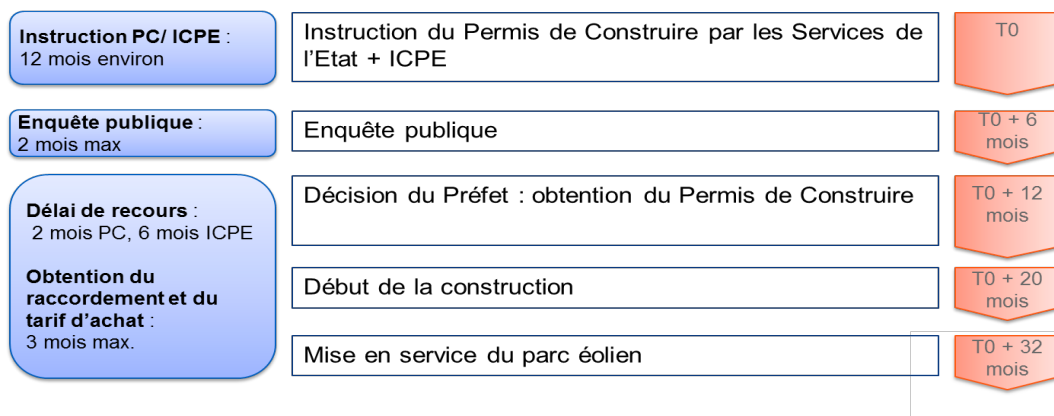
### V. La ZIV (Zone d'Influence Visuelle)

Des photos montage sont présentées pour montrer les impacts visuelles lorsque l'on se trouve :

- ✓ **Valsonne route de Dième**
- ✓ La renardière, Valsonne – hameau La Raye, Le Blanchard, RD82, Saint Appolinaire – Nord, ...

### VI. Le calendrier prévisionnel

Le PC devrait être déposé début 2015 et fait l'objet d'une instruction par l'Etat.



## VII. Les retombées fiscales pour Valsonne

Sur la base d'une estimation réalisée à partir d'une hypothèse de 5 éoliennes de 2 MW les retombées sont les suivantes :

- ✓ Le projet produira l'équivalent de la consommation électrique de 40% de la population (hors industrie) de la COR. Soit l'émission de plus de 7000 tonnes de CO2 évitée.
- ✓ Financièrement :

	Bloc Communal	Département	Région	TOTAL
Taxe foncière	6 035,2	3 484,96		9520,16
CFE	12 885,15			12 885,15
CVAE	5 652,51	10 345,16	5 332,56	21 330,23
IFER	49 840	21 360		71 200
<b>TOTAL</b>	<b>74 412,86 €</b>	<b>35 190,12 €</b>	<b>5 332,56 €</b>	<b>114 935,54 €</b>

Mr le Maire précise que les 74 K€ seraient répartis 1/3 pour Valsonne et 2/3 pour la COR. Accord de principe obtenu auprès de Mr M.Mercier président de la COR.

La présentation s'achève et place est faite aux questions et remarques.

Mr Jean-Yves Rosset prend la parole et, est indigné par le fait que la présentation d'aujourd'hui et la localisation des éoliennes est différente de la présentation initiale. La commune n'a été à aucun moment avisée de ces modifications ; elle se trouve devant le fait accompli. L'impact paysagé est totalement différent et la nuisance très importante. La manière de procéder de EDF EN est inacceptable comme le projet en l'état.

Mr Bouticourt indique que le choix final s'est porté sur le site le mieux approprié en termes de vents et des habitations les plus proches.

Mme Sophie Biacabe demande si les avis des communes et notamment celui de Valsonne seront prépondérants ?

Mr Bouticourt indique que les deux seuls avis bloquants sont ceux de Météo France et de l'aviation civile. Les autres sont consultatifs et c'est le Préfet qui appréciera.

Une question est posée sur les infra son.

Mr Bouticourt indique que toutes les installations créent des infra sons (lignes, réseaux etc ...) et qu'il n'existe à ce jour pas d'enquête ayant prouvé la nocivité des éoliennes.

Mme Michèle Collin indique qu'elle a été agréablement surprise par le peu de bruit du parc éolien visité en Haute Loire.

Mme Sophie Biacabe demande si la population de Valsonne peut demander des inspections.

Mr le Maire propose que des engagements individuels puissent être mis en place avec les particuliers ainsi qu'une commission de suivi ouverte au-delà des représentants du Conseil municipal.

Mme Sophie Biacabe revient sur le sujet des 25% d'entreprises locales. Elle indique que les marchés seront soumis aux règles des marchés publics et que, par conséquent, les petites entreprises locales auront peu de chance.

Mr Bouticourt indique que le critère du bilan carbone est toujours présent et qu'EDF EN favorise les réponses en groupement pour que les entreprises locales trouvent leur place.

Les autres membres du conseil se sont peu ou pas exprimés sur le projet.

## **5. Préparation de l'inauguration du chemin de Croix de l'Eglise**

Mr le Maire indique que Gorges Dumas et son épouse ont réalisé un CD sur les différentes étapes du chantier et le résultat final.

Le CD est visualisé et l'ensemble des conseillers félicite Georges et son épouse pour ce travail.

## **6. Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien**

Mr le Maire indique que la COR est en train de revoir ses statuts pour ce mettre en conformité avec les évolutions législatives :

- ✓ Intégration de la compétence politique de la ville qui est obligatoire
- ✓ Action sociale
- ✓ Culture et jeunesse
- ✓ ...

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification**

## **7. Création d'un service commun « ADS » : application du droit des sols et approbation de la convention avec la COR**

Mr le Maire présente le projet

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette création**

## **8. Intérêt communautaire**

Mr le Maire fait quelques précisions pour information sur l'intérêt communautaire et les compétences de la COR. Le développement économique est de la compétence de la COR ce qui signifie que l'extension par exemple de la ZAC Chaboux sera de sa compétence. Une nouvelle définition a été faite de la voirie communale. Une voirie communale est un chemin qui relie deux départementales entre elles ou dessert un équipement public. La commune devrait recevoir 12 000 € de dotation de la COR pour l'entretien des voiries communautaires.

## **9. Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Tarare**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport**

## **10. Décisions modificatives budgétaires**

Mr Marc Tamain présente 4 décisions modificatives :

- ✓ Affectation du résultat 2013 au compte 1068 pour 157 078,97 €
- ✓ Transfert au projet abat son église de 1463€ du projet immobilier route de Lyon
- ✓ Inscription aux comptes D041 opérations patrimoniale et R10 dotations fonds divers réserves des 135 000 € du prix d'évaluation du don de la maison de Mme Terrier
- ✓ Inscription DI+040 RI+040 et DF+042 RF+042 de 10143,76 + factures 7797,35 HT (9'356.82 TTC)

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces décisions**

## **11. Remboursement des vacances des enseignants**

Mr le Maire demande que le conseil approuve le remboursement des vacances des enseignants sur la base du barème variant selon le grade.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces remboursements**

## **12. Approbation de la cession partielle du chemin rural de La piaffe suite à l'enquête publique**

Mr le Maire indique que cette délibération s'inscrit dans le processus précédemment évoqué lors de conseils.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces cessions**

## **13. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

M. André Gardette sera remplacé par M. Jean Luc Bellet du 3 novembre 2014 au 28 février 2015.

#### **14. Informations diverses**

Mr le Maire indique :

- ✓ qu'une subvention de 1027 € a été obtenue pour le remplacement de la plaque de l'église du monument aux morts;
- ✓ qu'une demande de subvention de l'association française du Téléthon n'aura pas de suite préférant une participation aux évènements locaux;
- ✓ que le bâtiment en face de l'auberge devrait être loué par Franck Munier, et son entreprise d'informatique Alphanuméric.

#### **15. Questions diverses**

Un tour de table est fait

Mr Jean Yves Rosset indique qu'en matière de déneigement Mr Laurent André prendra nos matériels (lame et saleuse) pour faire le sud de la commune au tarif de 45 à 50 € HT et Arnaud Gardette fera le reste du village.

Mr le Maire indique que mardi 4 novembre un rendez-vous est prévu avec l'architecte de la SEMCODA pour les travaux et rappelle que la prochaine réunion est fixée au 12 décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

**Fait à Valsonne, le 7 novembre 2014,**

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut